

- 4 JAN 2011

MICHEL BERNARD
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PICARDIE-ARDENNES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS
MAITRISE EN DROIT PRIVÉ

- 4 JAN. 2011 n° 31/2
93 B 46

84, BOULEVARD JEANNE D'ARC
02200 SOISSONS
Tél. 03.23.53.23.63
Fax 03.23.59.32.18
E-mail : cab.bernard.mb@wanadoo.fr

2 SI SYSTEMES

S.A. au Capital de 418.400 €

Siège social : 4, place de Laon
02200 SOISSONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

MICHEL BERNARD

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ

TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PICARDIE-ARDENNES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

MAITRISE EN DROIT PRIVÉ

84, BOULEVARD JEANNE D'ARC

02200 SOISSONS

Tél. 03.23.53.23.63

Fax 03.23.59.32.18

E-mail : cab.bernard.mb@wanadoo.fr

2 SI SYSTEMES

S.A. au Capital de 418.400 €

Siège social : 4, place de Laon
02200 SOISSONS

R.C.S. Soissons 348 731 050

-:--:--:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR

Monsieur Jean-Pierre MOUCHET

2 SI SYSTEMES

S.A. au Capital de 418.400 €

Siège social : 4, place de Laon
02200 SOISSONS

R.C.S. Soissons 348 731 050

-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR Monsieur Jean-Pierre MOUCHET

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Soissons en date du 14 août 2010, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports de titres devant être effectués par Monsieur Jean-Pierre MOUCHET dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

I - EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

Caractéristiques de l'apporteur et de la société bénéficiaire

Monsieur Jean-Pierre MOUCHET est associé dans la société "AUDIT INTEGRATION SYSTEMES", société à responsabilité limitée au capital de 45.000 € dont le siège social est à SOISSONS (02200) 4, place de Laon.

Monsieur Jean-Pierre MOUCHET détient 200 parts sur les 1.000 composant le capital social.

La société a pour objet la vente de prestations intellectuelles dans le cadre de la définition, de la mise en place, du développement, de la gestion et de la formation des utilisateurs au système d'information basé sur les réseaux d'entreprise.

La société 2 SI SYSTEMES est une société anonyme au capital de 418.400 € dont le siège social est à SOISSONS (02200) 4, place de Laon.

La société a pour objet toutes prestations en relation avec l'informatique, la bureautique, les télécommunications, la télématique, la téléphonie et internet, en conseil, audit, achat, vente et mise en place de tout ce qui se rapporte directement ou indirectement au matériel informatique, bureautique, téléphonique, télématique, de télécommunication et internet.

But de l'opération

La société 2 SI SYSTEMES a pour projet d'augmenter son capital social.

Aussi, il a été jugé opportun de profiter de cette augmentation de capital pour regrouper au sein de cette société différents intérêts minoritaires.

Propriété et jouissance

Votre société deviendra propriétaire des titres et droits qui y sont attachés à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

II – DESCRIPTIF, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

Les apports sont constitués de 117 parts sociales de la société "AUDIT INTEGRATION SYSTEMES".

Au terme du traité d'apport ces titres sont évalués à 35.100 €.

Les titres apportés ont été évalués sur la base des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009.

En représentation de cet apport net, il sera attribué à Monsieur Jean-Pierre MOUCHET 134 actions nouvelles de la société "2 SI SYSTEMES" d'une valeur nominale de 16 € chacune, émises au prix unitaire de 261,94 € entièrement libérées. La différence entre la valeur de l'apport, soit 35.100 € et le montant de l'augmentation de capital, soit 2.144 €, constituera une prime d'apport de 32.956 €.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à ces apports,
- m'assurer que les événements intervenus depuis la clôture des derniers comptes approuvés de la SARL "AUDIT INTEGRATION SYSTEMES" n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

IV - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à trente cinq mille cent euros (35.100 €).

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre augmentée de la prime d'émission.

Fait à Scissens, le 23 septembre 2010
Le Commissaire aux apports,



Michel BERNARD